



STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Face à l'urgence environnementale

Pratiques pédagogiques et intervention syndicale

AU PROGRAMME !

- Repères sur la crise écologique et sociale
- Fresque du climat
- Réaliser le bilan carbone de son établissement
- Nos revendications et outils syndicaux pour l'écologie
- Échanges sur les revendications et les luttes locales
- Débats, échanges sur nos pratiques pédagogiques
- Ateliers luttes locales, premier degré, éco-pédagogies, éco-anxiété ...

**A la Maison Oasis,
209, rue de La Canal à
LORGUES**

Le jeudi 4 et vendredi 5 avril

Pour s'inscrire, avant le 24 février, télécharger le document à transmettre à l'administration et remplissez le formulaire (QR code ou lien :

<https://framaforms.org/stage-urgence-environnementale-1704461279>



Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non syndiqué-e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an. Ces journées de formations ne modifient pas le salaire et ont lieu sur une journée de travail. Il faut juste donner à votre hiérarchie le formulaire 30 jours au moins avant le stage. Le congé est accordé si votre hiérarchie ne vous répond pas ! N'attendez pas son accord. Un éventuel refus doit être motivé par écrit et n'est plus possible 15 jours avant le stage. En cas de problème, appelez-nous.

La formation syndicale est un droit qui résulte du droit syndical, celui-ci a une valeur constitutionnelle. Les droits existent tant qu'on les utilise !

